

REGLEMENT

12ème TOURNOI JUNIORS INTERCANTONAL PENTECOTE 2016

- Art. 1** Le règlement administratif pour l'organisation des tournois avec 9 joueurs pour les juniors D, 7 joueurs pour les juniors E et 5 joueurs pour les juniors F, le règlement de jeu et les règles officielles de jeu de l'ASF seront reconnues.
- Art. 2** Le tournoi est réservé aux équipes de juniors D, E et F. La finance d'inscription est de Fr. 120.- par équipe pour les D et E et de Fr. 100.- pour les F payable au moment de l'inscription mais au plus tard au début du tournoi.
- Art. 3** Les joueurs doivent être qualifiés pour leur club. La qualification et l'âge des joueurs (selon bulletin d'inscription) seront prouvés par les passeports qui devront être présentés si le jury l'exige. Avant le début du tournoi, chaque équipe remettra au jury la liste des joueurs comprenant le nom des joueurs, l'année de naissance ainsi que le nom et la signature du responsable. Chaque joueur est obligé de garder le même numéro de maillot pour toute la durée du tournoi. Les joueurs exclus ne sont pas autorisés à participer au tournoi.
- Art. 4** Au cours du tournoi, les équipes pourront être modifiées par des joueurs régulièrement qualifiés et annoncés dans les délais. Un joueur ayant disputé un match avec une équipe n'est plus qualifié à jouer dans une autre équipe (sauf cas exceptionnel et autorisation du jury)
- Art. 5** Le remplacement de joueurs est autorisé sans restriction.

Art. 6

Règle du hors-jeu

Juniors D

La règle officielle du hors-jeu est appliquée (loi 11).

Juniors E

Le hors-jeu est appliqué dans la surface de réparation et dans les zones de la surface de réparation prolongée **jusqu'à la ligne de touche.**

Juniors F

Aucun hors-jeu sur tout le terrain.

Art. 7

Dégagement du gardien D-E-F (au pied et à la main)

Dégagement à la main ou dribbling avec le pied.

Pas de dégagement balle posée.

Pas de dégagement au pied volée ou Dropkick.

En cas d'un dégagement au pied mal effectué, l'équipe adverse bénéficie d'un coup franc indirect depuis le milieu du terrain.

Aussitôt que le gardien a joué le ballon avec la main ou l'a posé au sol, le ballon est considéré comme en jeu.

(pas de coup de pied de but)

Cette réglementation est également valable si le ballon n'est pas sorti du terrain.

Art. 8

Passé en retrait au gardien

Juniors D et E

La règle de la passe au gardien sera appliquée.

Juniors F

Cette règle n'est pas appliquée pour cette catégorie.

Art. 9

Un joueur pourra être expulsé temporairement du terrain pour une durée de 3 minutes selon le règlement de l'ASF. Le même joueur expulsé une deuxième fois au cours du même match sera exclu pour le reste du tournoi.

Art. 10 Les protêts doivent être adressés par écrit au jury à l'attention de la Commission des protêts au plus tard 15 minutes après le match. Une caution de Fr. 50.- sera versée en même temps. Si le protêt est accepté, la caution sera restituée.

Art. 11 Le classement dans chaque groupe s'établira aux points. En cas d'égalité, il sera tenu compte tout d'abord de la confrontation directe, de la différence entre les buts marqués et ceux reçus, puis du nombre de buts marqués et en dernier le tirage au sort. A la suite de forfaits, le nombre de buts reste inchangé.

Art. 12 Compétition

Juniors D et E

Pour les juniors D (groupes 1 et 2), les équipes classées respectivement première et deuxième de leur groupe sont qualifiées pour les demi-finales. La première du groupe 1 rencontre la deuxième du groupe 2 et vice-versa. Les vainqueurs des demi-finales jouent pour la finale 1 et 2, les perdants pour la finale 3 et 4. Pour les autres équipes, il y aura des matches de classement.

Juniors E

Pour les juniors E, les 2 premières équipes classées avec les meilleurs points du groupe participent à la finale 1^{ère} et 2^{ème} place.

En cas d'égalité à la fin des matches de demi-finales et finales, on procédera à 5 tirs au but suivant le règlement de la FIFA.

Art. 13 Les rencontres auront une durée de 18 minutes, sans changement de camp.

Art. 14 L'équipe nommée en premier a le choix du camp ou du coup d'envoi et portera ses couleurs. Au cas où l'équipement serait identique, c'est à l'équipe nommée en second qu'il appartiendra de revêtir un équipement d'une autre couleur.

- Art. 15** Toute équipe doit observer strictement les horaires fixés. Un forfait sera accordé après 3 minutes d'attente (résultat 0-1). L'heure du jury du tournoi est déterminante. Les causes du retard sont examinées par le jury qui décide du forfait ou non.
- Art. 16** Les arbitres et les responsables d'équipes doivent se retrouver 5 minutes avant chaque match à la table du jury.
- Art. 17** Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le jury.
- Art. 18** Toute décision est soumise au droit de recours aux autorités de l'ASF.
- Art. 19** Le FC Tavannes/Tramelan décline toute responsabilité en cas d'accident.
- Art. 20** Le FC Tavannes/Tramelan ne répond pas de la perte éventuelle d'objet ou de vol.